

FO

LA FORCE SYNDICALE

MTES

MINISTÈRE DE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MCTRCT

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



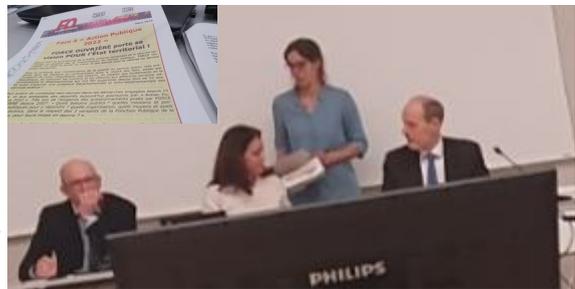
Décrypt-inFO

Réunion du 4 mars 2020 relative au projet de loi « 3D »
(décentralisation, différenciation et déconcentration)

Destination réalité diminuée pour le MTES/MCTRCT !

La Secrétaire générale du MTES/MCTRCT invitait les organisations syndicales ce 4 mars pour évoquer le chantier de **préparation de la loi « 3D » (décentralisation, différenciation et déconcentration)**, ainsi que la **question du programme budgétaire « aménagement/logement » en DREAL et DDT(M)**.

FO y était présente **pour porter la défense des services et établissements concernés ainsi que les préoccupations des agents**, au travers d'une délégation regroupant représentants des DREAL, des DDT(M), des DIR et de VNF en particulier. En remettant en introduction notre [manifeste pour l'État territorial](#).



A retenir de cette réunion...

Pour l'ensemble de nos ministères

La vente à la découpe de l'État a déjà commencé, avec des concertations dans différentes régions mais aucun compte rendu n'a été établi ! Opacité comme mot d'ordre ! La DRH est **dans l'incapacité de chiffrer le nombre d'agents potentiellement concernés** par le projet

de loi 3D :
100, 1 000
ou 10 000 ?

Qui peut croire que les

« négociateurs » de

la loi 3D n'auraient pas un œil fixé sur les effectifs à supprimer dans nos ministères ?

La [circulaire](#) du Premier ministre du 15 janvier 2020 ouvre **tous les champs du possible, en orientant les débats pour que cela soit le chant du cygne** pour nos missions dans les domaines (environnement/logement/transports).

Et chaque collectivité prendra ce qui l'intéresse...ou pas !



Vu des DREAL

Aucune garantie n'a pu être apportée sur la pérennité de la structure à terme, clairement en ligne de mire, dans le cadre du projet de loi 3D ou d'autres sujets en suspend (BOP 135, laboratoires d'hydrobiologie, Services de prévision des crues...) !

A la demande de FO, **la SG précise que les réorganisations et leurs impacts potentiels feront l'objet d'arrêtés de restructuration** couvrant à la fois les impacts du BOP 135 et les conséquences des autres réformes susceptibles de toucher les DREAL en particulier.

La division par 2 des effectifs du BOP 135 (aménagement/logement) en DREAL est assumée (même si c'est bien chaque préfet de région qui répartira les baisses entre DREAL et DDT)...mais ses effets sont clairement sous-estimés !

Sur les laboratoires d'Hydrobiologie, en réponse à FO, la SG assure qu'aucune décision n'est prise à ce stade vis à vis d'un transfert à l'OFB et s'engage à ce que le point soit traité dans le cadre du CTM d'avril.

Vu des DDT(M)

Ce projet de loi 3D introduit **des inquiétudes sur de nouvelles suppressions/transferts de missions des DDT (logement, urbanisme, environnement...)**, qui s'ajoutent aux réflexions engagées çà et là par les services, au constat de la disparition de 40 % des effectifs depuis 2010, et aux effets des réformes précédentes pas encore digérées.

Et personne ne peut croire que saborder les DREAL permettrait de renforcer les DDT! Cela conduira simplement à les isoler encore un peu plus et constituer un vivier d'emplois à supprimer/transférer au bénéfice d'autres ministères ou des collectivités.

Vu des DIR

L'élaboration du projet RRN 2020-2030 est décorrélé du projet de loi 3D ... **mais ils pourraient in fine se rejoindre!** Les directeurs ont déjà commencé à rencontrer les collectivités pour expliquer ce que représente la gestion des routes. Mais qu'on se rassure, le nombre de km transférés n'est pas fixé ! **Ce sera entre 0 et 11 960 kms, soient la totalité du réseau !!**

Côté DIR Est et transfert aux collectivités alsaciennes, **la DRH a bien reçu les alertes des OS**, en particulier de FO et aurait fait le nécessaire avec le préfet auprès des élus. **Mais dans quel objectif? On attend les résultats !**

Tout cela montre bien en tout cas **quel sera le respect témoigné aux agents de l'État dont les missions seraient transférées aux collectivités !**

Vu de VNF

Comme pour les DIR, le nombre de km transférés n'est soi-disant pas fixé, **même si les bruits insistants évoquent 3 500 km!** **La moitié du réseau des Voies Navigables de France sera-t-il inclus dans un paquet avec les routes pour contraindre les collectivités?** Les Agents de VNF, après tant d'efforts consentis pour moderniser l'ensemble du réseau, apprécieront ! **On attend que les négociations entre l'État et les élus soient transparentes !**

Pour l'ensemble de ces motifs, FO s'oppose à toute nouvelle décentralisation dont les fondements seraient :

Décomposition du service public républicain

Destructuration de la chaîne nationale de portage des politiques du pôle MTES/MCTRCT

Destruction des droits et garanties des agents de l'État

**Notre mot d'ordre en 3D :
Déterminés à se Défendre
aujourd'hui pour le service public
de Demain !**



Et pour en savoir plus...

Loi 3D : décryptage !



Le projet de loi Décentralisation-Déconcentration-Différenciation (3D) est une nouvelle étape dans le prolongement des réformes territoriales avec les réformes (RéATE) et NOTRe mises en œuvre respectivement en 2010 et 2015.

Avec pour toile de fond le grand débat national, le Premier ministre a adressé une circulaire aux Préfets de région et de département afin d'élaborer un projet de loi visant à une meilleure répartition de transferts de compétence entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Selon la ministre de la cohésion des territoires, Mme Gourault, le but de ce projet de loi est de mener des politiques publiques « plus efficaces » et « rapprocher les services de l'Etat des citoyens » en relocalisant certaines administrations hors de Paris et des grandes villes.

Pour FO, la décentralisation opérée depuis 1982 de l'Etat vers les collectivités territoriales dans plusieurs domaines avec le transfert de compétences en matière d'éducation, de politiques sociales et de l'emploi, de la culture ou des transports n'a pas été accompagnée de moyens suffisants. Les baisses des moyens financiers (baisse des dotations globales de fonctionnement), la réforme de la baisse de la taxe d'habitation ainsi que la contractualisation ont en effet conduit à une disparition ou un affaiblissement des services publics locaux de proximité.

Personne n'a par ailleurs jamais pu démontrer que les précédents mouvements

de décentralisation avaient été bénéfiques pour le service ni les finances publiques. Pire, démutualiser ce que pouvaient faire les DDE en matière de gestion d'infrastructures, d'aménagement, d'ingénierie n'a pu que conduire à une augmentation des dépenses pour un service moindre.

Est introduite également dans ce projet de loi une nouvelle notion de « différenciation » qui est beaucoup plus ambiguë.

Ce nouveau concept apparaît dans la fiche technique annexée à la circulaire du Premier ministre aux préfets de région et de départements en date du 15 janvier dernier qui se réfère à l'avis du Conseil d'Etat du 21 février 2019 sur le projet de loi relatif aux compétences de la « collectivité européenne d'Alsace » auquel FO a rappelé son opposition. Pour le gouvernement, il serait légitime de contourner la révision constitutionnelle bloquée sur la réforme des institutions en adaptant ou en supprimant certaines compétences dans chaque collectivité pour mieux respecter la diversité des territoires.

Ainsi, cette notion de différenciation verrait de nouveaux modes d'organisations selon les collectivités territoriales et l'offre de services publics pour les usagers ne serait pas identique sur tout le territoire.

Pour FO, ce terme recouvre en effet une « troisième dimension » inacceptable qui remet fondamentalement en cause l'indivisibilité de la République et l'égalité de droit de tous les citoyens aux services publics sur tout le territoire. Ce projet de loi s'inscrit dans la continuité de la loi sur la transformation de la Fonction publique adoptée en août 2019, et la poursuite des suppressions d'emplois dans les trois versants de la Fonction publique afin de baisser la dépense publique. Ce projet de loi s'inscrit en opposition de la vision de FO pour l'Etat territorial (retrouvez notre manifeste [ICI](#)) qui fera les frais de cette nouvelle vente à la découpe !

Loi 3D : la méthode

La méthode retenue pour les phases de concertation du projet de Loi 3D donne libre choix aux collectivités pour exprimer leurs velléités de transferts de missions susceptibles de les intéresser et dans le but avoué par la Secrétaire Générale du Ministère d'afficher une meilleure répartition des compétences et des responsabilités, et d'en redonner meilleure lisibilité pour les citoyens.

Les domaines concernés par de futures décisions de déconcentration sont notamment le logement, les transports et la transition énergétique. Pour ce faire, des fiches constituant un guide de réflexion à destination des préfets de région et de département ont été rédigées avec la contribution des directions ministérielles « métiers », validées et annexées à la circulaire du 1er Ministre, leur permettant ainsi de concerter les collectivités locales assez sur de vastes champs d'intervention et des pistes de réflexion très larges. Une 1^{re} phase de concertation a été menée par Mme GOURAULT accompagnée de certains ministres auprès de quelques régions, puis une 2^e phase suivra après les élections municipales jusqu'à fin mai. Le projet de loi sera déposé au début de l'été 2020 à l'Assemblée Nationale.

3D ou bienvenue dans la réalité diminuée du MTES/MCTRCT ?



Le programme de la circulaire du Premier ministre (consultable [ICI](#)) adressée le 15 janvier aux préfets pour organiser la concertation avec les collectivités en préparation du "nouvel acte de décentralisation issu du grand débat" est clair. Dresser le catalogue des domaines dans lesquels les collectivités peuvent venir faire leur marché, dans la plus grande modularité possible.

Avec comme têtes de chapitres privilégiées le logement, les transports (routes nationales et voies navigables), l'environnement. Bref, la confirmation que le ministère de J. Gourault se sert en particulier du pôle ministériel MTES/MCTRCT comme gage à céder par appartement en fonction de la demande des collectivités.

Les missions des DREAL et des DDT(M) seront dans ce cadre une nouvelle fois questionnées, alors que l'avenir des Directions Interdépartementales des Routes est clairement remis en question au vu de l'expérience Alsacienne!

Les agents du MTES/MCTRCT auront même droit à la 4D !

L'application de la loi 3D par anticipation, les agents de la DIR Est et de la DREAL Grand Est la subissent déjà au travers du

transfert incompréhensible du réseau routier national. Leurs représentants syndicaux sont ainsi exclus de tout lieu de négociation, voire de concertation. Alors que leur sort se joue dans ce cadre !

Dans un esprit constructif et de responsabilité, les composantes FO des Conseils Départementaux 67 et 68, de la DIR Est et de la DREAL Grand Est, ont proposé aux élus des

Conseils Départementaux de participer conjointement aux réunions organisées en préparation de la mise en place de la CEA.

Le 6 décembre 2019, les élus des départements ont

demandé aux représentants des personnels de l'État de quitter la réunion pour ne pas la « polluer ». Dans le même registre, le 23 janvier 2020, une audience a été demandée au DGS de l'Euro-Métropole de Strasbourg, acceptée sur le principe, mais sans aucune réponse à ce jour.

Tout cela en dit long sur la considération portée aux agents de l'État transférés : leur ministère les traite comme des variables d'ajustement (refus que le comité technique ministériel ne soit saisi), leurs futurs employeurs comme des déchets !

En prenant l'expérience alsacienne comme référence, Jacqueline Gourault prépare donc la vente à la découpe du réseau routier national et l'attaque des droits des agents de l'État dont les missions seront vendues aux collectivités les plus motivées, au-delà des implications de la loi de « transformation de la Fonction Publique ».

Pour tout agent dont les missions seront transférées, cela sentira donc le roussi. Vive la 4D !



Et les voies navigables sont dans le même wagon que les DIR !



Alors que les agents de VNF ont subi des restructurations incessantes dues aux baisses des effectifs, depuis la création de cet EP en 2011 (-600 ETP) et malgré cela, se sont investis pour continuer à garder un niveau de Service digne pour les usagers et continuer à assurer la sécurité des biens et des personnes, d'aucuns annoncent le transfert vers les Collectivités d'au moins 3500 Km de voies navigables, sur les 6700 dont VNF a la gestion. Tous ces efforts pour voir proposer le transfert leur outil de travail vers des Collectivités qui n'en voulaient pas encore hier, qui ont laissé dégrader cet outil de travail quand elles en avaient la gestion, et qui maintenant souhaitent le gérer de nouveau ? Avec quels moyens supplémentaires ? Est-ce une injonction de la part de l'État ? Est-ce une partie de la corbeille du mariage État / Collectivités, notamment dans le possible transfert du domaine routier ? Des réponses sont attendues par nous, mais surtout par les personnels de VNF qui sont à bout, alors que l'État impose encore à VNF la suppression de 112 ETP pour 2020.

Zoom sur les DREAL...tant qu'elles existent ?



Arrêtons-nous sur le cas des DREAL. Rarement un de nos services aura eu un tel nombre d'épées de Damoclès sur la tête :

- vente à la découpe de missions environnement/transports/logement
- transfert envisagé des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB

- plan social brutal sur les effectifs du programme 135 (aménagement/logement) amenant à supprimer la moitié des effectifs en 2020 !

- restructuration des Services de Prévision des Crues

- transfert annoncé des CPCM en 2022 aux Finances

- début de transfert de certains secrétariats généraux en préfecture (PACA notamment) avant généralisation post 2022 ?

- mise sous tutelle indirecte des unités départementales auprès des préfets de départements, avant rattachement officiel post 2022 ?

La question qui mérite aujourd'hui une réponse : un décret est-il prévu pour supprimer les R, E, A et L de nos DREAL ? Le modèle existe, il a été appliqué en Guyane.

Les agents de certaines DREAL ont interpellé les ministres à ce sujet et nous attendons des réponses au bon niveau (retrouvez [ICI](#) l'exemple de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et [ICI](#) celui de la DREAL Pays de la Loire) !

Et que l'on ne vienne pas nous expliquer que saborder les DREAL serait pour préserver les DDT(M). La ficelle est trop grosse pour tenter d'opposer les agents entre eux, d'autant que les DDT(M) n'ont pas fini de régler elles aussi la note de CAP 2022. Tout ETP non supprimé en DDT(M), et il y en aura encore beaucoup malheureusement, servira de caution à Mme Gourault pour les transférer à d'autres ministères (Intérieur ou Finances) ou aux collectivités.

BOP 135 de quoi parle-t-on ? (en moyenne plus de 40 agents par DREAL)

Le BOP 135 recoupe : la programmation des aides à la pierre, la mise en œuvre du plan logement d'abord et lutte contre le sans abris, la préservation de la ressource foncière, la revitalisation des centres, l'accompagnement du développement des ÉcoQuartiers et de l'aménagement durable des territoires, la connaissance des territoires, mais également le traitement et la mise à disposition de données (SIG). Sans oublier l'accompagnement des Programmes Locaux

de l'Habitat, l'animation du Comité Régional de l'Habitat, le suivi du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable Egalité des Territoires, le pilotages d'études transverses (résilience, interface aménagement paysage route, etc.), la promotion de l'urbanisme intercommunal, l'accompagnement de certains documents d'urbanisme et projets structurants à l'échelle régionale.

Attaquer les missions portées par le BOP 135, c'est supprimer la transversalité des DREAL, c'est s'attaquer au cœur des DREAL et donc à la capacité de portage des politiques du MTES/MCTRCT.

Et dans ce domaine, la DREAL n'est pas un niveau supplémentaire ni un doublon comme on peut le lire ou l'entendre : c'est un initiateur et un faiseur de politiques publiques, en contribuant aux intentions législatives et réglementaires (grâce à l'expertise), et en traduisant ces intentions pour que les collègues en DDT et les collectivités les mettent en œuvre. Et c'est

ca qu'il y a derrière le terme animation qui colle à l'image des DREAL.

Les agents qui travaillent sur ces sujets ont une appétence et des compétences sur la vision transversale et ensemblière que requiert l'aménagement du territoire. Ce sont des agents qui se remettent régulièrement en question, qui se documentent, qui explorent et essayent d'anticiper les enjeux à moyen/long terme sur les dynamiques territoriales par exemple. Donc ça n'est pas nécessairement palpable et quantifiable mais c'est nécessaire.

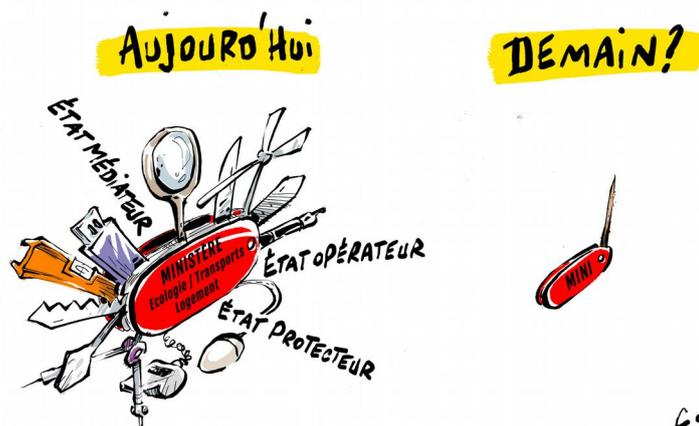
Au lieu de valoriser ce professionnalisme et cet investissement, le ministère vise à réduire les effectifs par 2 et dégrader en transférant aux DDT les missions sans leur donner les moyens de les conduire convenablement.

Retrouvez [ICI](#) le témoignage des agents de la DREAL Pays de la Loire adressé à la SG.

Témoignage d'un représentant FO en DREAL en séance :

« Suite au message de Brune Poirson qui indiquait fin 2019 dans un message vidéo aux agents que la transition écologique est lancée grâce à l'ouvrage quotidien des agents, elle compte sur eux pour demeurer de précieux relais, et diffuser et mettre en œuvre les mesures de la loi anti gaspillage et économie circulaire au cœur de tous les territoires, et elle assurait aux agents qu'elle est à leurs côtés, plus que jamais déterminée à faire valoir l'engagement des ministères dans la transition écologique et solidaire. Je voudrais que vous soyez consciente de la violence de ce message, reçu au milieu d'une série de désorganisations de la DREAL ARA : démarche interne dite d'adéquation missions moyens hors de tout cadre national visant à supprimer 175 postes à l'organigramme, annonces inédites sur le BOP 135, et le tout après une fusion, puis des grandes crispations autour de CAP2022.

La contradiction est monstrueuse : les alertes des scientifiques et de la société civile sur le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et l'urgence en matière d'écologie, de logement, de transports, de sécurité, de prévention des risques naturels ou technologiques, la ministre qui annonce tout son soutien... Et en OFF du grand public, c'est la destruction des services, des compétences, un déni de l'engagement des équipes ! Je vais vous dire ce qui se dit dans les couloirs, les portes de bureau : tout est fait pour déconstruire les compétences et l'expertise, décourager les gens, et surtout ne pas mettre en œuvre convenablement les politiques environnementales, ni répondre aux attentes écologiques, sociales et sociétales qui conduira à la mise en danger de nos concitoyens.



Et c'est pour illustrer cela que 350 agents de la DREAL ARA ont rejoint une marche funèbre lors de la journée des vœux le 23 janvier dernier.

Les dégâts sont immenses, un climat de défiance à tous les niveaux a été instauré (ministres, DG, directions, encadrants) et il est de votre responsabilité de rétablir la confiance et la motivation de vos troupes pour affronter les défis qui s'imposent à nous. Et en premier lieu celui de l'éco-anxiété dans vos services et dans la société.

Quand je parle de défis, ça n'est pas de supprimer 5000 postes

Reporterre a consacré en novembre dernier un article sur l'étude du cabinet de conseil Carbone 4 qui « revient sur le rôle et la responsabilité des citoyens, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique ». Les changements de comportement individuels influeraient sur 5 à 10 % des baisses possibles de l'empreinte carbone, et seraient plafonnés à 25 % en adoptant des « comportements héroïques ». L'État doit donc jouer pleinement son « rôle de régulateur » pour orienter la société et les entreprises vers des actions vertueuses et décarbonées.

La question que se posent aujourd'hui les personnels du ministère est simple : **comment l'État peut-il assurer ses missions de service public, planifier des politiques d'aménagement et de cohésion des territoires à long terme, veiller à la protection de la population et à la préservation de la biodiversité, et répondre aux besoins vitaux de demain, dans le cadre de la politique lancée qui vise à la destruction de nos ministères ?** ».

Agents de DDT(M), rassurez-vous, madame Gourault pense à vous !



Les domaines de réflexion du projet de loi 3D sont au cœur des missions des DDT. Couplés aux mesures drastiques de suppressions des effectifs du BOP 135 concentrées – dans un 1er temps – en DREAL, les agents DDT vont se retrouver de plus en plus isolés, abandonnés. Selon la SG du Ministère, le maître-mot de ce projet de Loi reste la « proximité » des services de l'État auprès des territoires souhaitée par le Président de la République et le Gouvernement. C'est fort de cette expression que FO a rappelé à Mme la SG du Ministère que les DDT, qui fêtent leurs 10 ans d'existence, ont perdu 40 % de leurs effectifs. Le désengagement de ces services au plus près des territoires s'est traduit par des

suppressions de missions, des fermetures d'implantations territoriales et des non remplacements d'agents sur des champs de compétences dénigrés.

Ce projet de loi 3D introduit des inquiétudes qui s'ajoutent aux réflexions engagées çà et là par les services, mettant encore plus à mal les agents restant au plus près des territoires alors que ces derniers tentent de répondre à leurs enjeux déjà laissés pour compte par l'État dans le cadre des réformes précédentes et des mesures de désengagements ou transferts instaurées par les textes législatifs tels que les Lois ALUR, NOTRe... que les élus locaux n'ont pas tous acceptés, encore maintenant. Cette Loi 3D intervient par ailleurs après une parution de lois dont les mesures impactent directement les services et missions des DDT : les Loi ELAN du 23/11/2018, Énergie et Climat du 08/11/2019, d'Orientation des Mobilités du 18/11/2019 et Engagement et proximité du 27/12/2019 ont fait l'objet de discussions relativement poussées sur les différents échelons de compétences et responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de leurs mesures, mais c'était sans compter sur ce projet de loi 3D qui est susceptible de les remettre en cause, foncièrement. Alors que les agents de DDT se rassurent, la vision du Président de la République et du gouvernement est de réinventer le MTES de demain.

Mais, avec :

- la suppression de l'échelon régional, au vu de la mise à mal des missions de DREAL,
- le transfert à effectifs constants de missions aux DDT... ou pas,
- la déclinaison locale des missions de l'ANCT sur des missions d'ingénierie... ou pas,
- le redéploiement des effectifs qui assurent toujours des missions ADS (ça ne devrait plus exister pour nos hauts-dirigeants qui ont vraiment du mal à comprendre que les collectivités ont toujours le droit, légalement de demander l'assistance de l'État en matière ADS et que la compétence de l'État persiste en la matière selon les cas ...)... ou pas,
- le transfert des agents au SGC,
- le transfert des missions de la fiscalité de l'urbanisme,
- les futurs transferts de compétences et de missions selon les volontés politiques et la découpe à la carte que pourrait prévoir le projet de loi 3D, pour ne parler que du périmètre MTES, les DDT disparaissent bel et bien en tant

qu'entité Direction pour ne devenir plus que des directions de préfecture. Alors quid des agents, dans ce contexte ? L'ampleur des impacts est énorme. Le DRH est sur le coup, ce qui n'est pas pour nous rassurer au vu de son efficacité, de son écoute et de sa réactivité aux réactions des agents du terrain.

Toutefois, le balancier des suppressions des effectifs se heurtent aux décisions des préfets de région qui sont devenus également à ce jour des super-DRH. Tous les pouvoirs, concentrés en une seule personne, n'a jamais été la meilleure des solutions...

Enfin, il est à souligner que certaines DDT sont engagées dans des initiatives toutes locales portées par les préfets de région et mises en œuvre pour accentuer les suppressions d'emplois dans le cadre de l'OTE : mutualisations, plate-formisations, inter-départementalisations à la carte... vont-elles devenir des règles d'organisation déclinées à l'envi sous le seul prétexte de gérer les pénuries d'effectifs et le manque de compétences auxquelles sont confrontés les services ?

Pour l'ensemble de ces motifs, FO s'oppose à toute nouvelle décentralisation dont les fondements seraient :

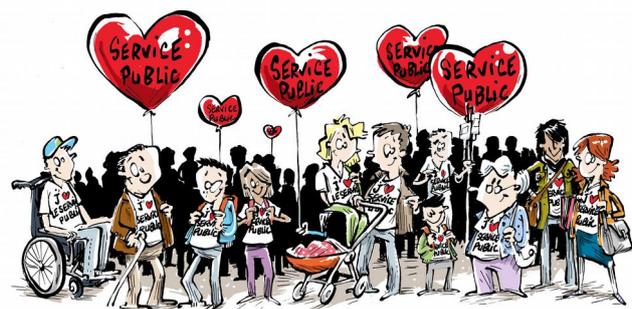
Décomposition du service public républicain

Destructuration de la chaîne nationale de portage des politiques du pôle MTES/MCTRCT

Destruction des droits et garanties des agents de l'État

Notre mot d'ordre en 3D :

Déterminés à se **D**éfendre aujourd'hui pour le service public de **D**emain !



ON ❤️ LE SERVICE PUBLIC !!